CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E88176** **VALABLE JUSQU'AU** **01/07/2027**

ÉDITÉ LE 22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 2010B58

Siret : 519 764 625 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 88 6956 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 253955

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/253955

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CLERGET ENERGIES FLUIDES

52 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
88300 NEUFCHATEAU

Téléphone : 03 29 94 20 00 **Fax :** 03 29 94 21 26

Portable : 06 38 01 41 73

Responsabilité légale :
SIMONET BERTRAND GÉRANT

Site Internet :

E-mail : clerget-energies@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 282 900 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	3	30/06/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	3	28/05/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 17:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E88176** **VALABLE JUSQU'AU** **01/07/2027**

ÉDITÉ LE **22/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2010
Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 2010B58

Siret : **519 764 625 00017**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 88 6956 02 0
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 253955
Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/253955

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **CLERGET ENERGIES FLUIDES**

52 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
88300 NEUFCHATEAU

Téléphone : 03 29 94 20 00 **Fax :** 03 29 94 21 26
Portable : 06 38 01 41 73

Site Internet :
E-mail : clerget-energies@orange.fr

Responsabilité légale :
SIMONET BERTRAND GÉRANT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/06/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	22/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 17:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.